

Editorial

Notre village vit un début d'année riche et animé: exposition des artistes locaux, vide-grenier, repas des 30ans du Club du Nan, inauguration de l'école et de la mairie réhabilitées, randonnée pédestre et VTT, vente de fleurs et de livres par le Sou des Ecoles...

Chacune de ces manifestations a produit son lot de rencontres, toutes différentes les unes des autres: les gens de passage, ceux nés au village, les nouveaux habitants, les anciens, les jeunes, les chineurs, les artistes, les sportifs, les marcheurs contemplatifs, les élus des communes voisines, les parents d'élèves et j'en passe, ont pu le temps d'un instant prendre le temps de discuter, d'échanger sur la qualité d'une peinture, sur le prix d'un vieux livre ou sur la pente des sentiers du Piémont du Vercors. Au cours de ces simples échanges, les gens apprennent à se connaître, à découvrir que l'autre peut avoir les mêmes centres d'intérêt que soi, et ainsi ne plus vivre celui qu'on ne connaît pas comme une crainte.

Notre village, comme tout autre village de France ou d'ailleurs, fournit la preuve qu'il forme une communauté à taille humaine, une communauté où tout un chacun peut trouver sa place et être reconnu en tant qu'individu. Les gens se connaissent, s'intéressent à leurs voisins, et même si cela peut être pris pour de la curiosité, c'est un puissant remède à l'indifférence.

Alors, les français, des gaulois avec leurs 36 000 communes? Oui sûrement. Les modernes leur opposent que nous sommes les seuls en Europe à avoir un si grand nombre de communes, que la multiplicité de ces communes nuit à leur efficacité et coûte cher. Mais nous préférons, en tant qu'élus d'une des 36000 communes françaises, rester ringards et défendre l'idée d'une démocratie locale au plus près des citoyens, tout en restant le plus présents et vigilants dans les instances de coopération intercommunale. Les solutions pour relever les défis de demain ne pourront venir que d'un dialogue le plus fructueux possible entre la base et les élites, et les démocraties locales en seront un des lieux privilégiés.

Patrice Ferrouillat
1er Adjoint au Maire



SOMMAIRE

En direct des conseils.....	2	- Goûter offert	13
Le budget communal 2009.....	6	- Les 30 ans du club.....	
En parcourant les rues.....	7	Foyer rural	14
Eclairage du pont.....		- Programme de la vogue.....	
Parking des Sorbiers.....		- Vide grenier.....	
En suivant les employés communaux.....		Expo des artistes locaux.....	
Inauguration mairie / école.....	8	Sortie de l'école à Vassieux.....	15
Discours du Maire.....	10	Départ à la retraite de Marie.....	
Au cœur du village.....	12	Infos utiles—annonces.....	
Bibliothèque du Nan.....		Relais Assistantes Maternelles...16	
Club des Gorges du Nan.....	13	Vacances d'été 2010.....	
- Assemblée Générale.....		Art floral nouvelle saison.....	
		Etat civil.....	16
		Bloc-notes	16

Pour information : téléchargez le journal en couleur sur
<http://cognin-les-gorges.sud-gresivaudan.org/>

En direct des conseils...



COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 25/01/2010

1/ Garage communal

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des négociations concernant la vente du garage communal. Celui-ci est attribué à Monsieur Pierre ROULAIN au prix convenu de 7 500,00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de concrétiser la vente à l'Office notarial de Me Françoise LEMOINE-DORVILLE à Vinay.

2/ Mission de maîtrise d'oeuvre

Le Conseil Municipal prend connaissance des devis du Bureau d'Etudes ECE de Saint-Vérand concernant deux dossiers de maîtrise d'oeuvre :

- l'aménagement du quartier des Sorbiers,
- l'éclairage public du parking des Sorbiers et du Pont du Nan.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de signer la mission de maîtrise d'oeuvre s'élevant à 2 600,00 € HT et d'engager les travaux dès que possible.

3/ Ecole Numérique Rurale

La commune ayant été retenue pour le dossier concernant l'Ecole Numérique Rurale d'un montant de 12 508,38 € TTC et ayant bénéficié de la subvention de 8 366,18 €, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le matériel sera livré fin janvier. Celui-ci devant être stocké dans un local sécurisé, une extension de l'alarme de la Mairie s'avère indispensable aux écoles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient le devis de la SNEF d'un montant de 4 083,02 € TTC et charge Monsieur le Maire d'honorer la facture dès les travaux terminés, la commune disposant des fonds nécessaires, même si le budget 2010 n'est pas encore voté.

4/ Travaux Ecole/Mairie

Le préfabriqué des écoles ayant été démonté le 06 janvier, les travaux ont pu reprendre :

- les escaliers des communes sont vitrifiés,
- les auvents sur les portes sont posés, reste à les vitrer (entreprise Vermétal),
- l'entreprise Toutenvert doit commencer la préparation des sols pour les entrées et les parkings le 1er février, si le temps le permet.

5/ Bibliothèque

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la nouvelle convention portant soutien à la création et au fonctionnement d'une bibliothèque municipale soumise par la Bibliothèque Départementale de l'Isère.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de signer ladite convention avec la BDI.

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 08/03/2010

1/ Travaux d'aménagement des Sorbiers et éclairage public

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les résultats de l'appel d'offre simplifié concernant les travaux d'aménagement des Sorbiers et de l'éclairage public du Pont du Nan.

Pour les Sorbiers, a été retenue l'entreprise Toutenvert, moins disante, pour un montant de 30 616 € HT.

Pour l'éclairage public du Pont du Nan et du parking des Sorbiers, c'est l'entreprise Sobeca, également moins disante, qui a été retenue pour un montant de 15144,80 € HT. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal entérine le choix des entreprises et charge M. le Maire de mener à bien les travaux.

2/ Comptes administratifs 2009

Les CA des 3 budgets communaux sont présentés au Conseil Municipal qui, après en avoir délibéré, les vote comme suit:

• Budget principal :

Fonctionnement:	Recettes :	377 782,74 €
	Dépenses :	305 086,00 €
	Excédent :	72 696,74 €

Investissement :	Recettes :	409 612,47 €
	Dépenses :	343 684,52 €
	Déficit :	65 927,95 €

♦ Budget Eau et Assainissement

Fonctionnement:	Recettes :	63 752,23 €
	Dépenses :	28 217,46 €
	Excédent :	35 534,77 €

Investissement :	Recettes :	14 508,00 €
	Dépenses :	11 143,40 €
	Excédent :	3 364,60 €

♦ Budget CCAS :

Fonctionnement:	Recettes :	1 000,00 €
	Dépenses :	1 379,31 €
	Déficit :	379,31 €

D'autre part, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer les comptes de gestion des 3 budgets conformément aux écritures comptables communales.

En direct des conseils...

3/ Cimetière

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les deux problèmes récurrent du cimetière communal :

- le mur d'enceinte sud de l'ancien cimetière qui a pris un gîte de plus de 18 cm en son milieu entraînant les pierres tombales qui lui sont adossées et qui menace la sécurité des personnes qui viennent fleurir les tombes ou s'y recueillir,
- la demande de la part des nouveaux habitants de pouvoir disposer d'un colombarium.

La totalité des travaux s'élève à 29 750,17 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès de la Direction Territoriale du Conseil Général et de mener à bien toutes les démarches pouvant s'y rattacher.

4/ Renforcement de réseau poste "Vieux Village"

Suite à la demande de la Commune, le Syndicat Energie de l'Isère a étudié la faisabilité de l'opération présentée dans le tableau ci-joint, intitulée « Affaire 10.03.117 : Renforcement poste Vieux Village + Antenne BT depuis poste Bourg ».

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire, les montants prévisionnels sont les suivants :

- 1/ le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à 67 974 €
- 2/ le montant total de financement externe serait de 54 876 €
- 3/ les frais de maîtrise d'ouvrage du SE38, inclus dans le prix de revient s'élèvent à 2 728 €
- 4/ la contribution aux investissements s'élèverait à environ 10 371 €

Afin de permettre au SE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'oeuvre, il convient de :

- ⇒ prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés,
- ⇒ prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SE38.

Le Conseil Municipal ayant entendu cet exposé,

- prend acte de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :
 - le prix de revient prévisionnel TTC 67 974 €
 - financements externes 54 876 €
 - participation prévisionnelle (frais SE38 + contribution aux investissements) 13 098 €
- prend acte de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SE38 pour 2 728 €.

5/ Remise gracieuse de pénalité TLE

Monsieur le Maire fait part des demandes présentées par 2 habitants du village pour une remise gracieuse des pénalités concernant des retards de paiement de la TLE. Ces 2 de-

mandes étant motivées et ayant l'avis favorable de la Direction des Finances Publiques, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable.

6/ Station d'épuration

Le Conseil Municipal prend connaissance de la nouvelle implantation de la STEP suite aux contraintes de la Commission des Risques Naturels. Le coût prévisionnel s'élève à 422 414 € HT avec la tranche optionnelle, plus les 5100 € de travaux annexes et 3 920 € d'étude de faisabilité, soit un total de 431 444 € HT.

Le nouveau projet de STEP étant équipé de pompes de relevage, la commune se voit contrainte de demander un branchement EDF de 12 KVA.

7/ Prix de l'eau et de l'assainissement

Afin de satisfaire les conditions minimales pour bénéficier de subventions départementales, le Conseil Municipal décide d'instaurer une prime fixe de 20 € pour les abonnés à l'assainissement collectif en complément de la dernière délibération fixant les tarifs, le prix de l'eau devant être supérieur à 0,70 € et celui de l'assainissement à 0,50 €.

8/ Location des garages du bâtiment Carral

Le Conseil Municipal décide des tarifs des locations de garages suite aux travaux de séparation du rez-de-chaussée de ce bâtiment.

Les tarifs sont calculés au prorata des surfaces occupées par rapport au coût de la location initiale :

- Mohand MEBARKI 45 m² location de 61 €/mois,
- DONNEGER/PLESSE 57 m² location de 77 €/mois,
- la commune occupant les 120m² restants.

9/ Bibliothèque

Sylviane AGERON, responsable de la Bibliothèque communale, fait le compte-rendu de l'activité 2009, ainsi que le compte-rendu financier et présente la convention passée avec la commune.

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 06/04/2010

1/ Agence Postale

Mme GIRARD faisant valoir ses droits à la retraite à la fin du mois d'avril, après trente années de bons et loyaux services, le Conseil Municipal :

- décide de lui octroyer, à titre de remerciement, un bon d'achat de 500 € chez Perraud Voyages, afin de participer au voyage préfinancé par ses collègues, les instituteurs, les parents d'élèves et les élus à titre personnel,
- doit pourvoir à son remplacement à l'agence postale communale.

Après étude de 4 candidatures, le Conseil Municipal désirent reconduire la totalité du poste (Agence Postale + SSI pour cantine, transport scolaire et ménage) à la même personne, c'est celle d'Isabelle MARTINEZ qui est retenue.

Un contrat d'essai lui sera délivré jusqu'à fin août, et si la

En direct des conseils...

période d'essai est concluante, un contrat définitif lui sera délivré en harmonisation avec celui du SSI.

2/ Subventions

- 30 € aux Anciens Combattants du Canton de Vinay ;
- 80 € au Comité départemental de l'Isère de la Ligue Nationale française contre le Cancer ;
- 20 € au Comité Départemental d'Habitat Rural ;
- 30 € à la Croix Rouge Française – Comité de Saint-Marcellin ;
- 80 € à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Vinay ;
- 20 € au Souvenir Français – Comité de Vinay ;
- 50 € à l'A.F.I.P.A.E.I.M. – Section locale de Vinay ;
- 30 € à la Prévention Routière à Grenoble ;
- 900 € à la Bibliothèque du Nan de Cognin-les-Gorges ;
- 2 000 € au CCAS de Cognin-les-Gorges,
- 500 € au Sou des Ecoles de Cognin-les-Gorges,
- 50 € à l'Association Sud Isère Téléalarme,
- 50 € à Aria 38.

3/ Police de l'eau

Suite à une entrevue entre la Police de l'Eau, les ayants-droits du canal de la rive gauche du Nan et la commune, la solution préconisée par la Fédération de Pêche, pour celui de la rive droite, accueille l'assentiment général.

Un bureau d'étude devra être consulté pour une aide technique et un règlement. Le tout devra être soumis à la DDT pour une mise en oeuvre début juillet.

4/ Travaux

Le Conseil Municipal délibère pour une demande de subvention concernant les travaux d'investissement de la voirie 2010, chiffrés par la DDT (ex DDE) à la somme de 12 125 € HT. Ces travaux concernent la voie communale N°13 de La Tour, entre les maisons Vallon et Février, et la N°8 de La Vorcière menant aux maisons Fidalgo et Picard.

Le point est fait sur les travaux suivants :

- Aménagement des Sorbiers : les plantations sont terminées ainsi que la structure du parking. Restent les enrobés après la pose de l'éclairage public et le petit pont qui enjambe le ruisseau.
- Eclairage du Pont : le matériel est commandé par l'entreprise Sobeca et la Mairie après accord du SE38. Les travaux devraient commencer prochainement.
- Ecole Numérique Rurale : le matériel a été livré et le tout sera opérationnel dans quelques jours, après la formation des instituteurs.

5/ Matériel

Une machine à laver le linge d'un montant de 339 € TTC a été achetée chez MDA et installée dans la chaufferie de la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal délibère pour l'achat d'une tondeuse tractée Husqvarna Rider 16C d'un montant de 3 800 € TTC aux Ets Bouyoude de Vinay.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VINAY

BREVES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11/02/2010 A NOTRE DAME DE L'OSIER

Avant de démarrer l'ordre du jour Albert Buisson propose qu'Yves Gimbert présente les résultats de l'étude «domicile travail» réalisée par lui sur le territoire du Sud Grésivaudan et plus particulièrement sur les bassins de population susceptibles d'emprunter le train de Valence vers Grenoble.

Le conseil communautaire a délibéré pour constater que le débat budgétaire 2010 a bien eu lieu, qu'il a pris acte des orientations budgétaires proposées par Monsieur le Président pour l'année 2010 et que l'assemblée a débattu sur le contenu de ces propositions et notamment sur les prévisions présentées en matière d'investissement, le respect de l'équilibre financier et la maîtrise de l'endettement.

Le conseil communautaire débat sur les différents fonds de concours pour les aménagements des voiries communales de desserte des terrains industriels, pour la solidarité scolaire, pour la solidarité des communes de moins de 200 habitants et pour financer ou non des fonds de concours sur différents projets communaux.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'augmentation de $\frac{3}{4}$ d'heure du temps de ménage à la halte garderie, le renouvellement du contrat de consultation paysagère, une subvention exceptionnelle à Haïti, l'opération sous mandat du chantier Prodépare, la modification du règlement intérieur de la halte garderie. Le Président informe le conseil communautaire sur la signature de marchés publics (Assurance dommages ouvrage pour la construction de la station d'épuration de 35 565,86€ et marché de travaux pour l'extension du réseau séparatif cours de la libération pour 47 665,50 €).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le CA 2009 et le BP 2010 des ordures ménagères, de l'eau potable et de l'assainissement.

BREVES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18/03/2010 A ROVON

Albert Buisson souhaite la bienvenue à Michel Carrier nouveau délégué titulaire, aux côtés d'Alex Brichet-Billet et à Messieurs Jean Claude Jouve et Laurent Gounou, délégués suppléants, pour la commune de Notre Dame de l'Osier.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les CA présentés par le Président (budget principal et budgets annexes : ZAC de l'Albenc /Chantesse, ZAC des levées, ZAC de Tréry-Sud et Grand Séchoir) de l'année 2009. Les comptes de gestion du receveur communautaire (budget principal et budgets annexes : ZAC de l'Albenc /Chantesse, ZAC des Levées, ZAC de Tréry-Sud,

En direct des conseils...

Ordures Ménagères et Grand Séchoir) de l'année 2009.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, adopte les budgets annexes zones d'activités des Levées, Tréry-Sud et L'Albenc-Chantesse, le BP 2010 de la régie « Office de Tourisme et Grand Séchoir-Maison du pays de la noix », le BP 2010 du budget général avec reprise des résultats 2009 par 21 voix et 9 abstentions.

Le Président rappelle que, suite à la suppression de la taxe professionnelle, il y a lieu de fixer le taux de CFE qui s'appliquera aux entreprises en 2010 sur une base de cotisation réduite mais qui rentrera dans nos recettes de 2011. Le conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve le taux maximum proposé par le Président de 16,13% de CFE pour 2010 à la majorité des votants, 21 voix pour, 6 voix contre et 3 abstentions.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve les participations et subventions présentées par le Président, l'intervention d'enseignants Ecole de Musique à l'IME, autorise la convention avec la CAF, accepte le nom de « La Croix de l'Etang » pour la zone intercommunale de l'Albenc-Chantesse, à l'unanimité.

Après avoir délibéré, les conseillers communautaires, à 28 voix pour et 1 abstention, entérinent le plan de financement de la piste forestière de Cognin-Malleval et acceptent de mettre en œuvre un fonds de concours, de 6 575 € au titre de la solidarité des communes de moins de 200 habitants, pour la commune de Malleval en Vercors.

La convention avec le Syndicat Intercommunal du Bassin de la Fure sur participation à la STEP de Tullins pour la commune de Morette est approuvée à l'unanimité.

BREVES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29/04/2010 A MALLEVAL EN VERCORS

Avant de prendre une délibération relative à l'entrée de Poliènas au sein de la Communauté de Communes de Vinay, le Président a souhaité faire réaliser une simulation des incidences financières et fiscales de cette extension. Le bureau d'études Stratorial Finances présente diverses simulations à la suite de quoi, les conseillers communautaires, après avoir délibéré, approuvent à l'unanimité la proposition du Président de reporter la décision au prochain Conseil, après réflexion et examen des différentes simulations.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve les affectations de résultat, concernant les comptes administratifs du Grand Séchoir, de la ZAC Tréry sud et de la ZAC de l'Albenc Chantesse et les deux DM qui en résultent, à l'unanimité.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la demande de subvention CDPRA action n°33 et son plan de financement « Modernisation et requalification des entreprises et sites touristiques ».

Dans le cadre de la préparation au camp de Valbonnais, les

jeunes du SAJ proposent de réaliser des travaux pour baisser le coût du voyage, le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, la réalisation de la peinture des volets de la CCV.

Robert Laffond est nommé, représentant de la CCV, au conseil de surveillance de l'Hôpital Brun Faulquier.

Pour l'aménagement de Malleval en Vercors, sur la base de la délibération du CGI sur la solidarité aux communes de moins de 200 habitants, un fonds de concours de 15 000 €, soit 15 % des travaux, est alloué pour la 1ère tranche de 100 000 €, par 20 voix pour, 9 contre et une abstention.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, la proposition du Président, concernant les ordures ménagères au sujet des assistantes maternelles et des enfants accueillis, des nouvelles tarifications particuliers et gros producteurs à la redevance incitative. Les conseillers entérinent également les DM2 (décision modificative n°2) concernant les BP alimentation eau potable et assainissement.

Concernant la station d'épuration de St Marcellin, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le projet de convention avec le SIVOM de Saint Marcellin et le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Galaure (SIEG) sur la répartition des coûts, les modalités juridiques, financières et techniques concernant la réalisation et l'exploitation des ouvrages.

Le conseil communautaire autorise le Président de la CCV à signer le protocole d'accord global d'équipement en eau et assainissement du périmètre Chambaran, Sud Grésivaudan rive droite et CGI avec le Conseil Général, le SIEG, le SIVOM de St Marcellin, la CC du Pays de Chambaran et la commune de Roybon.



Le budget communal

1: BUDGET COMMUNAL CA 2009

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
011	Charges générales	89 015,72	013	Atténuation de charges	12 097,30
012	Charges de personnel	95 141,67	70	Produit des services	15 915,58
65	Autres charges courantes	107 443,80	73	Impôts et taxes	154 649,39
66	Charges financières	13 484,81	74	Dotations et participations	167 967,95
			75	Autres produits de gestion courante	25 481,19
			76	Produit financiers	4,33
			77	Produits exceptionnels	1 667,00
CA 2009 Recettes : 377 782,74 € Dépenses: 305 086,00 € Excédent: 72 696,74 €					
Total €		305 086,00	Total €		377 782,74
DEPENSES D' INVESTISSEMENT			RECETTES D' INVESTISSEMENT		
1641	Emprunts	26 347,79	10222	Fonds de compensation FCTVA	80 240,00
165	Dépôt et cautionnement reçus	0,00	10223	TLE	4 525,00
21312	auvent bâtiment scolaire	926,66	1323	Subvention du département	115 902,00
21318	autre bâtiment public	4 892,71	1325	Subvention Com Com	42 583,26
2151	Réseaux de voirie (VC6)	12 032,01	1341	DGE	62 979,40
2152	Voiries panneaux Nalletiere	38 277,00	1021	Donation	5 016,00
21534	Ellectrification	2 888,50	1316	Subvention Equipement transférable	8 366,81
2158	Outillage technique	2 058,42	1068	Recette en affectation	90 000,00
2184	Mobilier Mairie Ecole	7 991,08			
2188	Autre Immobilisation (Micro onde)	127,97			
2313	travaux Ecole Mairie	248 142,38			
Total €		343 684,52	Total €		409 612,47

2: BUDGET EAU / ASSAINISSEMENT CA 2009

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
011	Charges générales	11 112,21	70	Produits de gestion courante	55 598,83
012	Charges de personnel	5 097,04	77	Produits exceptionnels	8 153,40
66	Charges financières	0,00			
67	Charges exceptionnelles	110,21			
68	Dotation aux amortissement	11 898,00			
Total €		28 217,46	Total €		63 752,23
DEPENSES D' INVESTISSEMENT			RECETTES D' INVESTISSEMENT		
13912	Amortissement des subventions	8 153,40	1022	FCTVA	2 610,00
1641	Emprunts	0,00	1068	Reste en affectation	0,00
2315	Adduction eau	0,00	1312	Subvention département	0,00
2315	STEP(diagnostic, études préalables)	2 990,00	2815	Amortissement des immobilisations	11 898,00
Total €		11 143,40	Total €		14 508,00

En parcourant les rues...

Discrets le jour, la nuit ils ne passent pas inaperçus...

Des luminaires équipés de LED installés sur le pont du Nan assurent la sécurité des piétons empruntant le trottoir, notamment les enfants de l'école de Cognin.

Une étude réussie de la société ECE et des travaux effectués par l'entreprise SOBECA (coût estimé de l'opération : 11 271 € HT).



Parking des Sorbiers

Le parking de la résidence des Sorbiers est terminé. Il finalise les abords de celle-ci.



L'étude et les travaux ont été réalisés par ECE, Toutenvert et SOBECA pour l'éclairage (coût estimé : 6 900 € HT).

En suivant les employés communaux...

L'hiver, la végétation sommeille, c'est souvent l'occasion pour les employés communaux d'effectuer des chantiers qu'ils n'ont pas le temps d'effectuer à d'autres moments de l'année.

La cave du bâtiment école:

Si vous n'avez pas souvent vu nos employés communaux cet hiver, c'est qu'ils étaient à la cave du bâtiment école/mairie. Le sol était toujours en terre battue, et la nature du sol très sableuse et poussiéreuse ne permettait pas d'entreposer du matériel dans de bonne condition de propreté. Ils ont déplacé, débarrassé tout ce qui était rangé au sous sol pour couler une chape en béton dans toutes les caves et couloirs. Les écoles, la mairie, les locataires ont maintenant des locaux propres, et aller à la cave n'est plus une punition.

Le bâtiment Carral :

Les employés communaux ont terminé l'aménagement du rez de chaussée de la maison Carral. Ils ont construit des cloisons, réali-

sé des étagères et effectué des seuils maçonnés pour permettre l'accès par des véhicules aux différents locaux. Les deux locataires ont maintenant chacun une place de garage (photos de l'avant dans l'Echo des Gorges de janvier 2010) et la mairie a aménagé un local pour classer ses archives. Reste d'autres espaces qui pourront être utilisés en fonction des besoins.



L'ouverture paysagère de Chaponnière :

Des arbres bouchaient la visibilité des Gorges et du village à l'entrée sud du village, contre le talus du champ communal. Les employés communaux les ont abattus, redonnant ainsi à tous la belle vue des Gorges depuis le hameau de Chaponnière.



L'élague des chemins :

Le lamier de la société Rival a passé deux journées sur la commune de Cognin les Gorges pour élaguer les arbres qui obstruaient les voies communales. Ce travail n'avait pas été effectué depuis au moins cinq ans. Nous rappelons qu'il est normalement à la charge des propriétaires riverains.

Pour information, la commune a dépensé 1 644,50 € TTC pour cette prestation.

Achat d'une tondeuse :

La tondeuse tractée étant insuffisante au regard de la surface à tondre, le conseil municipal a fait le choix d'acheter une tondeuse auto tractée aux établissements Bouyoud pour un montant de 3 800,00 € TTC. Finis les longues séances à pousser la tondeuse. Nos employés communaux pourront faire du sport le soir !

Dossier : Inauguration de la Mairie et du bâtiment



C'est à l'invitation du Maire et de son Conseil Municipal, et en présence d'André Vallini, Président du Conseil général de l'Isère et Député de la circonscription; de Jean-Claude Coux et Robert Veyret, conseillers généraux; d'Albert Buisson, Président de la Communauté de Communes de Vinay; de très nombreux élus du canton de Vinay et des communes avoisinantes; des enfants des écoles, de leurs enseignants et de la population qu'a eu lieu l'inauguration du bâtiment école-mairie vendredi 21 mai.



Après avoir coupé le ruban officiel, André Vallini a remis un morceau à chacun des écoliers de la commune, puis ce fut la visite des bâtiments et la cour de l'école s'est remplie pour écouter tout d'abord un chant préparé en classe, associant la conjugaison et les droits des enfants. Ce sont ensuite deux écoliers qui ont fait la lecture du discours de l'Inspecteur de l'Education Nationale, retenu par ailleurs, retraçant les valeurs de l'école qui sont aussi celles de la République et qui permettent aux enfants de devenir des citoyens éclairés.



t scolaire

L'école, c'est également des équipements, non seulement en bâtiments mais aussi en besoins pour l'enseignement avec de nouveaux outils comme internet et du matériel informatique. Albert Glénat a procédé ensuite à une grande rétrospective sur le bâtiment de l'école de Cognin, chargé d'histoire et qui résume « l'esprit frondeur des Cognards ».

(lire le discours en page 10).



Après le discours de Jean-Claude Coux, Conseiller général du canton, André Vallini a souligné l'importance de l'école, lieu où l'on fait vivre le triptyque « Liberté, Egalité, Fraternité ». Présentant l'école et la mairie comme deux piliers de la République, il a souligné l'importance de la laïcité à l'école où l'on reçoit l'instruction qui donne la liberté de conscience.



Rappelons que les travaux du bâtiment école-mairie ont été décidés au printemps 2006 par l'équipe municipale, un avant-projet étant présenté par l'architecte en septembre 2007 : 915m² dont 769 rénovés et 146 de nouvelle construction. Ont également été aménagés une cour de récréation de 385 m² et une aire de stationnement de 121 m². L'accessibilité des personnes à mobilité réduite est évidemment prévue dans le projet.



La cérémonie s'est terminée autour du buffet préparé par Laurent Voiron qui a fait l'unanimité par son originalité et sa qualité.

Discours de l'inauguration...

Monsieur le Député de la Circonscription, Président du Conseil Général, Messieurs les Conseillers Généraux, Mesdames et Messieurs les Maires, Mesdames, Messieurs les Elus, Mmes les enseignantes, Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

J'excuse Jean-Michel Revol, Conseiller Général et Michaël Chaillet, Trésorier, retenus par leurs obligations et M. Bienvenu, Inspecteur de l'Education Nationale, retenu à St-Lattier par des examens et qui nous rejoindra dès que possible.

"Quoi de plus beau pour un Maire qu'inaugurer une école" : disait mon collègue Alex Brichet-Billet à Notre-Dame de l'Osier. Vous, M. le Président du Conseil Général ajoutez toujours une pensée de Victor Hugo : "Lorsqu'on ouvre une école on ferme une prison". L'école, lieu symbolique de la République, lieu où se transmet le savoir, lieu souvent associé à Jules Ferry et, c'est bien le cas aujourd'hui, car ce bâtiment typiquement 3^e République est de cette époque. Ce bâtiment chargé d'histoire résume à lui seul l'esprit frondeur des Cognards. Lorsque je me suis plongé dans son histoire, je me suis régalé et je ne résiste pas à vous en conter quelques bribes.

En 1881, on trouve une 1^{ère} lettre du Sous-préfet demandant que la Commune se dote d'une maison-école.

En 1885, création dans la Commune d'une école enfantine pour soulager les parents qui doivent travailler aux champs.

En février 1887, le Maire Hyacinthe Rubichon décède en cours de mandat et Isidore Veyret lui succède.

Jusqu'à février 1891, après 2 projets qui ont avorté faute de moyens, la commune qui a 2 classes et une Mairie en location plus une école de garçons en très mauvais état, vote la construction d'un bâtiment comprenant une école de 3 classes, la Mairie et un local pour le télégraphe. Une polémique éclate alors entre la population et le Maire sur le choix de l'emplacement. Elle dure 3 ans, fait l'objet de 2 enquêtes publiques, dont la dernière menée par le Maire d'Izeron, M. Bith, donne encore une majorité écrasante (72 contre 26 pour 187 inscrits) aux opposants qui veulent que le projet soit implanté au centre du village, à l'emplacement du monument aux morts actuel. Le Maire situe, lui, le projet à l'emplacement actuel, le jugeant plus ensoleillé, plus adapté à l'agrandissement futur du village qui, selon lui, se fera au-delà de la Départementale, avec un prix de terrain moins élevé.

Toute cette polémique pousse le Maire Isidore Veyret, à la démission en février 1891. Celui-ci est à nouveau réélu en avril mais refuse le poste qui échoie finalement à Auguste Cartier au 2^o tour. Celui-ci, malgré toutes ces péripéties, persiste à maintenir le projet sur le site contesté et, en désespoir de cause, le commissaire-enquêteur, finalement nommé par le Sous-préfet, propose, pour contenter tout le monde, d'implanter la Mairie au centre du village et l'école sur le site choisi. Refus à nouveau du Maire à qui le Sous-préfet somme de délibérer avec tous ses arguments et d'assumer ses responsabilités. La délibération est votée par 9 conseillers contre 3. D'ailleurs, le chiffre de 12 est assez étonnant ?

Début 1894, le projet du bâtiment réalisé par M. Riondel, Architecte départemental, d'un coût de 59 757 F est entériné. Un emprunt de 34 027,90 F est contracté à la Caisse de Retraites pour la vieillesse et un secours de 25 730 F demandé à l'Etat.

L'appel d'offres est réalisé le 22 juillet 1894. Est attributaire : M. Régis Borel et Félicien Dherbeys, entrepreneurs à Cognin, soumissionnaires conjoints à -6%; Ce dernier mourra 1 an plus tard. Au cours des travaux, 2 modifications ont lieu : encadrement des portes en pierres de taille de Rovon et création des caves aérées à la place du remblai envisagé au départ pour combler la différence de niveau, avec un surcoût de 644,82 F.

Les travaux seront terminés au 1^{er} semestre 1896 après un nouveau litige sur les sommes restant à payer et l'entrepreneur sera sommé de reprendre les fondations et les enduits non conformes.

Finalement, le projet avait usé un 3^{ème} Maire et c'est Isaïe Rubichon, fils de Hyacinthe, qui inaugure le bâtiment et reçu du Ministère des Beaux-arts le socle et la Marianne, ainsi que des estampes.

Cette école vit passer des générations de Cognards têtus et obstinés, mais bigrement intelligents, car de la matière grise il s'en est assis sur ses bancs. Le plus célèbre d'entre eux est l'ancien Doyen de la Faculté de géographie alpine Paul Veyret qui, avec sa femme Germaine, fait référence dans le milieu. Mais aussi des chirurgiens, des docteurs, des pharmaciens, des ingénieurs et un nombre incalculable de professeurs et d'instituteurs.

Puis, le bâtiment vieillit. Il a bien eu droit à plusieurs liftings, mais 100 ans après, il ne répondait plus aux exigences du monde actuel et se retrouvait exigu. D'autant plus, qu'entre temps, un regroupement scolaire s'était créé et la population de nos communes accrue. C'est ainsi qu'en 2001, le Conseil Municipal, fraîchement élu, se lança, après étude, à toute la restructuration des bâtiments communaux, avec leur mise aux normes tant sur le plan incendie que celui de l'accessibilité.

Ainsi, il y a 5 ans presque jour pour jour, nous inaugurons la salle polyvalente et le restaurant scolaire qui clôturaient la 1^{ère} tranche et aujourd'hui l'école et la mairie clôturent la seconde.

Le projet ne fut pas une sinécure. Une fois mis en place avec notre architecte Claude Bernard, avec qui j'ai eu un immense plaisir à travailler, et Philippe Bibas-Debruille, alors Chef de l'ancienne subdivision DDE de Vinay, il fallut trouver les financements. A ce sujet, je ne vous remercierais jamais assez M. le Président qui, sur la demande de Jean-Claude Coux, les fit inscrire à la clôture de la période de contrats tests de la Communauté de Communes.

Les travaux, après un appel d'offre intéressant, se sont déroulés normalement grâce à des entreprises de qualité, après une passe d'armes avec certains fonctionnaires du Conseil Général qui ne voulaient pas déplacer le préfabriqué qui abritait une

classe et qui se trouvait à l'emplacement de l'agrandissement. M. le Président, ce préfabriqué qui nous a tant servi, je ne vous le cache pas, m'a gâché la vie. Je l'aurai mangé et vos fonctionnaires avec. Je suis entièrement d'accord avec vous lorsque vous dites il faut travailler en faisant des économies, ne pas faire de projets pharaoniques. Ca, nous gens de la terre, on sait faire et on le prouve aujourd'hui en réalisant les travaux dans l'enveloppe impartie. Mais il faut qu'à un moment, derrière les décisions qui se prennent, ça suive, et là, il reste du travail. Se mettre hors la loi pour pouvoir commencer des travaux et ne pas perdre 20 000 € et être bloqué 9 mois pour les terminer, c'est inadmissible. Si vous n'étiez pas intervenu, il y serait encore.

Je vis la même chose pour un autre projet, mais je préfère ne pas en parler, ce n'est pas le sujet.

La tracasserie administrative devient un fléau. Je cite ces mots du Président Pompidou : "Mais arrêtez donc d'em...bêter les français. Il y a trop de lois, trop de textes, trop de règlements dans ce pays. On en crève. Laissez-les vivre un peu et vous verrez que tout ira beaucoup mieux." Qu'est-ce qu'il dirait aujourd'hui, 40 ans après !

Mais prenons garde, à l'heure où la réforme territoriale se met en place, le jour où il n'y aura plus de Maire sur le terrain pour se mouiller, on pourra tous rester couchés, ce sera l'inertie totale.

Mais les Maires sont encore là et le projet s'est soldé à 631 189,76 € tout compris (travaux préparatoires, maîtrise d'œuvre, contrôles et travaux divers et surtout avec un marché de 523 281,12 €). Ce montant a été atténué de 381 721,40 € de subventions, réparties comme suit :

Conseil Général	210 000,00 €,
Etat	123 000,00 €,
CCV	47 971,70 € au titre de la solidarité scolaire
et complété par un prêt de	200 000,00 € au Crédit Agricole Centre Est en 15 ans.

Vous voyez, on travaille sérieusement sans se prendre au sérieux.

En 2014, je pourrai rester chez moi, après 43 ans de vie communale, avec la satisfaction du devoir accompli. Mes successeurs auront de bonnes fondations pour continuer la tâche avec des finances saines. La société que nous vivons actuellement a vraiment des valeurs trop éloignées des miennes et la fin du mandat risque d'être pénible.

Mais je voudrais finir sur une note optimiste, remercier tous ceux qui m'ont aidé :

- le Conseil Municipal actuel et le précédent,
- le personnel de la Mairie,
- la population qui est géniale,
- les instituteurs avec qui on a toujours eu des rapports privilégiés et qui ont pu aussi bénéficier cette année de l'école numérique rurale. Ces instituteurs doivent aimer Cognin car, aujourd'hui, je compte une bonne dizaine d'anciens, présents parmi nous et certains viennent de loin. Merci.
- vous M. le Président qui avait toujours été là quand j'avais besoin de vous,
- Jean-Claude Coux,
- sans oublier Robert Veyret, l'enfant du Pays,
- Claude Bernard, l'Architecte avec qui nous avons travaillé dans un climat exceptionnel et qui sera un peu citoyen d'honneur de la commune,
- Stéphane Tournoud de la DDT,
- toutes les entreprises et leurs ouvriers, qui ne sont jamais à l'honneur mais qui font un travail remarquable et qui surtout aiment leur travail, je citerai :
 - Entreprise Finot-Jacquemet pour le préfabriqué,
 - Toutenvert pour les VRD,
 - Arrigoni pour la maçonnerie,
 - Royans-Charpente pour la charpente,
 - Acem pour l'étanchéité,
 - Rousset Bruno pour la menuiserie,
 - Vermétal pour les serrureries,
 - Cogne Marion pour les cloisons et doublages,
 - Monge pour les sols souples,
 - Ravier Gilles pour les carrelages,
 - Gay Méry pour les peintures,
 - Sasso pour la plomberie,
 - David Industrie pour l'électricité. A ce sujet, j'aurai une pensée particulière pour René Montegari qui a aussi dû "avalé des couleuvres" avec un petit chef d'ERDF et qui a eu de graves ennuis de santé peu de temps après,
 - Huret Christophe pour la décoration ;

et je finirai par mon épouse qui me supporte lorsque ça va mal ; et vous pouvez me croire, elle a du mérite.

Merci encore à tous.

Au cœur du village...

BIBLIOTHEQUE

Résidence des Gorges, Rue St Joseph.

Permanences: Mardi de 15h30 à 18h
Vendredi de 17h à 19h.

La cotisation annuelle est toujours de

10€ pour les adultes
5€ pour les collégiens et lycéens
Gratuite pour les scolaires

Bienvenue à Marie Pierre Ferrouillat qui vient étoffer l'équipe des bénévoles.

Le passage du bibliobus est prévu le 24 juin, merci de rapporter vos livres avant cette date.

Vous trouverez une présentation complète des nouveautés sur le site de la bibliothèque.

Depuis le site de la commune de Cognin les Gorges

<http://cognin-les-gorges.sud-gresivaudan.org>

ou depuis le site des bibliothèques du Sud Grésivaudan

<http://bibliotheques.sud-gresivaudan.org>.

La réservation des livres pour la bibliothèque de Cognin ou pour les 11 bibliothèques du Sud Grésivaudan est possible depuis le catalogue collectif en ligne.

Voici un petit aperçu de nos derniers achats :

Romans Adultes :

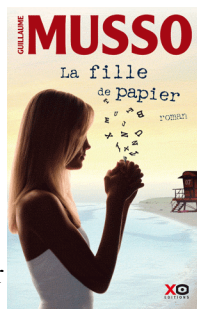
Anglade Jean : Le voleur de coloquintes.



Baptiste Pascal, surnommé " Sang-de-Chou " par ses camarades, est un petit Auvergnat débrouillard, heureux de son sort au milieu des animaux de la ferme, des champs, de l'école, entre ses " vieux " et son grand frère, " bête comme trente-six cochons ". Jusqu'à ce qu'un événement contraigne la famille à s'installer à Thiers..... Il devient bavarois....

Musso Guillaume : La fille de papier

Trempée jusqu'aux os et totalement nue, elle est apparue sur ma terrasse au beau milieu d'une nuit d'orage. D'où sortez-vous ? Je suis tombée. Tombée d'où ? Tombée de votre livre. Tombée de votre histoire, quoi ! " Tom Boyd, un écrivain célèbre en panne d'inspiration, voit surgir dans sa vie l'héroïne de ses romans. Elle est jolie, elle est désespérée, elle va mourir s'il s'arrête d'écrire. Impossible ?



Schnitt Eric-Emmanuel : Concerto à la mémoire d'un ange.

Quel rapport entre une femme qui empoisonne ses maris successifs et un président de la République amoureux ? A chacun, un jour, la rédemption a été offerte. Certains l'ont reçue, d'autres l'ont refusée, quelques-uns ne se sont aperçus de rien. Quatre histoires liées entre elles qui traversent l'ordinaire et l'extraordinaire de toute vie qui creusent cette question : sommes-nous libres ou subissons-nous un destin ? Pouvons-nous

changer ?

Science fiction :

Bordage Pierre : Les fables de l'Humpur

Dans le pays de la Dorgne, des êtres mi-hommes mi-animaux perdent peu à peu leur patrimoine génétique originel pour s'enfoncer inexorablement dans la régression. Tribus dominantes carnivores, communautés agricoles servant de pâture aux clans prédateurs, tous sont soumis aux lois de l'Humpur qui punissent de mort les mélanges entre clans et les sentiments humains. Ce livre singulier est avant tout un fabuleux roman d'amour, une ode à la différence.

Romans jeunesse :

Rêves amers

Rose-Aimée vit heureuse dans son petit village à Haïti, jusqu'au jour où la misère l'oblige à quitter les siens. Placée en ville comme domestique, elle doit supporter le mépris de sa patronne. Heureusement, elle a l'amitié de Lisa. Fraternité contre méchanceté, courage contre cruauté, à quel prix la liberté quand le quotidien est l'enfer ?

Le roi du jazz

La Nouvelle-Orléans, au début du XXe siècle. Léon et Noël sont les meilleurs copains du monde. Ils partagent le même rêve : devenir trompettiste de jazz. Mais Léon est noir et Noël est blanc, dans un pays où le racisme détruit jusqu'aux plus belles amitiés. Et les chemins des deux garçons se séparent sur un malentendu...

Premiers Romans

Loulou de Montmartre

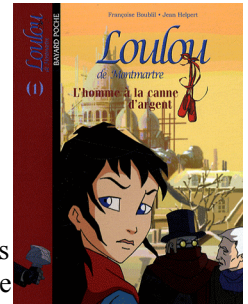
L'homme à la canne d'argent -T1

Le pensionnat -T2

Escapade nocturne -T3

Les complots du baron -T4

L'histoire d'un bébé abandonné par sa mère. Loulou est devenue une fillette joyeuse. Hélas, le bonheur n'a qu'un temps... La vie est dure au pensionnat des Batignolles. Elle n'a même pas le droit d'assister aux cours de danse. Gaby, lui aussi, prépare une surprise à Loulou. Il s'introduit en pleine nuit dans le pensionnat des Batignolles et entraîne son amie dans une folle escapade à travers Paris. Au programme : le bal du Moulin de la Galette ! Loulou va pouvoir danser jusqu'au petit jour... Paris se prépare à fêter Noël. Or, Mlle Trochu accuse Loulou de vol. La fillette est punie : elle ne pourra pas retrouver ses amis pour le réveillon. Les habitants de Montmartre, eux non plus, n'ont pas le cœur à la fête...



La Cabane Magique

Sauvés par les dauphins

Grâce à un petit sous-marin laissé à l'abandon sur la plage, Tom et Léa se retrouvent au fond de l'océan et découvrent des poissons multicolores, des hippocampes, des étoiles de mer... Tom et Léa doivent résoudre quatre énigmes pour récupérer leur carte MB confisquée par l'enchanteur Merlin. Aidez-les !

Au cœur du village...

peine arrivé, Tom tombe dans un piège et se retrouve dans les airs, pendu par un pied. Les habitants d'un village voisin et l'Indien Squanto viennent le délivrer.

Petite enfance

Petit Ours Brun touche à tout
Popi a faim
Le secret de la petite souris
Lili souris aime l'eau



Beaucoup d'autres titres ont pris place dans nos étagères. J'espère que tous ces livres vous donneront envie de venir vous inscrire dans notre Bibliothèque.

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour nous aider à assurer les permanences.

Si vous êtes disponible 1 ou 2 heures par semaine, quinzaine ou mois,

Venez nous rejoindre !

CLUB DES GORGES DU NAN

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CLUB DU NAN

Les aînés du Nan ont tenu leur assemblée générale. Lucette Lemonsu, la Présidente, a fait le rapport moral du club.

Les activités se sont succédées tout au long de l'année, le club ne marque pas de pose pendant les périodes de congés. Les réunions ont lieu tous les quinze jours. Le club reçoit des résidents du Perron régulièrement. Cette année la présence des aînés pour le loto du Perron à St Sauveur a été fortement appréciée, car cela a permis à l'animatrice du Perron de faire participer un maximum de résidents du Vargé à cette activité.

Nos aînés se sont réunis aussi en dehors des périodes de réunion pour confectionner des fleurs pour le corso du 20ème anniversaire du foyer rural.

Les adhérents gardent également un bon souvenir de leur voyage en Camargue.

Le bilan financier du club a été adopté à l'unanimité et le bureau a été maintenu.



GOÛTER OFFERT PAR LA MUNICIPALITÉ

Les aînés du club du Nan étaient très heureux de la présence de leur maire Albert Glénat, pour le goûter offert par la municipalité.

De beaux souvenirs avec l'évocation de la vie d'autrefois et les portraits de personnalités bien typiques de Cognin, ont fait ressurgir l'ambiance joyeuse et le caractère farceur des villageois. Ce moment convivial a été apprécié par tous.



LE CLUB DES GORGES DU NAN FÊTE SES 30 ANS

A l'initiative de Lucette Lemonsu, Présidente du club, les aînés se sont réunis au restaurant le Salvérien de St. Sauveur, pour fêter les trente ans du club.



Bernadette, secrétaire du club retrace l'histoire de celui-ci et fait signer chaque participant le cahier souvenir, transcrit à ce moment là par Lucienne Revol.

A l'époque Joël Charrel, Président du comité des fêtes et Lucette Lemonsu eurent l'idée de créer un club pour les personnes de 60 ans et plus, au cours d'un repas organisé pour tous les anciens. Cette association ayant pour but de développer les rencontres et susciter des liens d'amitiés. Avec l'accord de l'ancien maire Loulou Boucher, Lucette et Joël se sont rendus de maison en maison pour soumettre leur projet de création. Devant l'enthousiasme des villageois, le club des Gorges du Nan a donc vu le jour. Après les démarches accomplies auprès de la préfecture, un bureau est nommé avec un Président et une vice-présidente d'honneur : Clovis Borel et Marthe Fillet (les doyens). Le premier bureau est

Au cœur du village...

composé d'un Président : Félix Revol, d'une vice-présidente : Mme Volle, d'un secrétaire : Gaston Thomasset, d'une vice-secrétaire : Yvonne Veyret, d'un trésorier : Martial Genin, d'une vice-trésorière : Anna Roué. Pendant dix ans ces personnes, aujourd'hui disparues, se sont dévouées pour faire naître et perdurer le club. Un hommage leur est rendu, ainsi qu'une pensée affectueuse pour leur famille.

Un second bureau, tout aussi méritant, est constitué avec Roger Replat comme Président, qui pour raison de santé ne peut être présent à cet anniversaire. Le club lui souhaite un prompt rétablissement.

C'est en 1997 que fut élue la Présidente actuelle Lucette Lemonsu. Lucette est à l'origine du club et œuvre dans la mouvance des Aînés Ruraux depuis trente ans. Elle a reçu la médaille du mérite par le président de la Fédération Départementale. Les adhérents félicitent Lucette pour sa persévérance à rendre le club attractif.

La présence d'Albert Glénat, Maire de Cognin et de Louis Eymond, vice-président des Aînés Ruraux fut particulièrement appréciée.



La surprise d'une chorégraphie de danse orientale exécutée par Yolaine, professeur de danse à St. Marcellin, a créé un beau moment de magie et de grâce, avant le traditionnel soufflé de bougies du gâteau d'anniversaire.

FOYER RURAL

VOGUE

Comme chaque année, la vogue se prépare...

Au programme :

Vendredi 30 juillet :

Concerts : 1ère partie et les groupes CLOVERSEEDS et HOLOPHONICS

Samedi 31 juillet :

- Concours de pétanque
- Soirée MOUSSE sous chapiteau avec SUNMUSIC ! Ambiance garantie !

Dimanche 1er août :

- Apéro chanté sur la place de la Fontaine
- Pêche à la truite dans la fontaine
- INTERVILLAGE Cognin les Gorges / St. Pierre de Chérennes
- Repas ravioles sous chapiteau suivi d'un bal
- Feu d'artifice

Durant les 3 jours : Fête foraine et baptêmes de l'air en parapente.

Espérant que la fête soit à son comble, venez nombreux partager un moment de joie et de bonne humeur en ce premier weekend d'août !

PS: L'équipe du Foyer Rural compte sur des bénévoles pour les aider à mettre en place ces festivités !

VIDE GRENIER

De nombreux exposants se sont réunis le dimanche 9 mai, sous le chapiteau du Foyer Rural malgré un temps frais et incertain. L'animation a attiré un grand nombre de visiteurs à la recherche d'éventuelles "bonnes affaires"... ou simplement pour venir grignoter une merguez et des frites !

EXPO DES ARTISTES LOCAUX

« Pour vivre heureux vivons cachés » Cette boutade avait été lancée en préambule de cette exposition, mais elle est restée « Lettre morte ».

Nos artistes ne sont pas restés cachés, et ce fut l'affluence, surtout le dimanche pour voir cette magnifique exposition dans ce cadre de la vieille église qui lui convenait si bien.

Tout le monde fut surpris tant par la diversité que par la qualité des œuvres exposées: dessins, peintures avec des matériaux et supports divers, encres, pyrogravures, sculptures, modelages, maquettes, mosaïques, compositions florales, cartographie...

Tous les visiteurs tombèrent sous le charme, et chacun en sortant y allait de sa préférence... Les artistes étaient heureux de présenter leur travaux et d'en discuter ... Les visiteurs étaient surpris de découvrir tous ces talents et savoir-faire...

Une démarche à reconduire, c'est sûr.



Au cœur du village...

Nous vous proposons de venir en discuter, mardi 29 Juin 2010 à 20h30 à la salle du Conseil, exposants et tous ceux qui veulent se joindre au bilan de cette première, et au lancement de la prochaine édition....

SORTIE DE L'ECOLE A VASSIEUX

Le lundi 7 juin, nous sommes allés au Mémorial de la Résistance à Vassieux-en-Vercors. Nous avons vu comment vivaient les résistants dans le maquis du Vercors. C'était très intéressant et émouvant de savoir que même des enfants avaient été tués.



Nous avons aussi profité de cet endroit pour faire une balade à travers ce magnifique paysage.

Marine, Margot, Eva et Valentine (CM1/CM2)

DEPART A LA RETRAITE DE MARIE

Marie Girard, notre postière emblématique a fait valoir ses droits à la retraite. Employée depuis 1981 à l'Agence Postale, elle a accompagné Olivier Seguin au début des années 90, dans la mise en place d'un service de cantine scolaire, dans le cadre d'un emploi communal. Elle a ensuite consolidé son emploi dans l'accompagnement du transport scolaire au moment de la mise en place du regroupement des écoles de Saint Gervais/Rovon/Cognin les Gorges/Malleval, et a aussi tout au long de ces années assuré en partie le ménage des écoles et de la Mairie.

Au cours de toutes ses années passées au service de la population, on a pu apprécier sa chaleur, sa gentillesse. Toujours prête à rendre service, c'est toujours avec le sourire aux lèvres qu'elle a accueilli les usagers de la Poste. Auprès des enfants, elle a su se faire aimer, tout en sachant se faire respecter par des rappels tonitruants très méditerranéens mais jamais méchants.

Les enfants des écoles, et ses collègues de travail ont tenu à lui rendre hommage en organisant un dernier repas de cantine tout à son honneur. Ce jour là, ce n'était plus Marie qui était au service des enfants et des autres, mais c'était Marie qui était la reine d'un jour, servi par les enfants et ses collègues aux petits soins. Une remise de cadeaux et des chansons dédiées à Marie vinrent clôturer ce repas fort sympathique. Marie, « une dure au cœur tendre » ne put s'empêcher de verser sa larme.



Le soir, à l'issue de son dernier trajet en bus, c'est elle qui invitait tous les parents, enfants, enseignants qu'elle avait côtoyés, à venir prendre le verre de l'amitié pour fêter son



départ à la retraite.

Au nom de tous les habitants, nous te souhaitons une longue et paisible retraite auprès de Jean, de tes enfants et petits enfants. Et nous savons qu'avec ton dynamisme, tu ne resteras pas les deux pieds dans le même sabot...

NOUVEAU : INFOS UTILES—ANNONCES

INFIRMIERES : Crystel VALENTIN, de Cognin-les-Gorges, et Michèle FILLET-COCHE, de St-Gervais ont ouvert un **cabinet d'infirmière à domicile**, à St Gervais.
Contact : 06-31-63-53-41

COUP D'POUCE : Chrystèle ROUCO-MIGUEZ, **Assistante de vie diplômée**. 92, Impasse des Bâties, Cognin-les-Gorges. Contact : 06-62-44-73-05 coupdpouce38@free.fr

LAURENT VOIRON TRAITEUR : Mariages, tout repas, tout buffet, tout budget. 117, rue de Chaponnière, Cognin-les-Gorges. Contact : 06-19-54-48-65 ou 04-76-36-19-78 laurentvoiron@hotmail.fr

LA MAGIE DES FEES : Maryse CALENDINI : **compositions florales**, carterie, broderie...pour tout évènement : mariages, naissances, organisation mariages. 149, lot. La Tour, Cognin-les-Gorges. Contact : 06-85-06-34-15 akkaltekel@orange.fr

Au cœur du village...

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Le RAM à Cognin les Gorges

Les temps collectifs proposés par le Relais Assistantes Maternelles, qui ont lieu tous les premiers lundis de chaque mois sont toujours aussi dynamiques. Accueillis dans la salle des fêtes, enfants, assistantes maternelles et parents se retrouvent autour d'activités d'éveil variées et adaptées aux âges des enfants. Les échanges y sont riches, à la hauteur de la qualité des relations humaines ainsi créées.

VACANCES D'ETE 2010

LE CENTRE DE LOISIRS DE COGNIN LES GORGES

L'été est là, ça sent les vacances et, comme depuis plusieurs années le centre de loisirs intercommunal élira domicile à la salle des fêtes de Cognin les Gorges du 05 au 16 juillet et du 16 au 27 août.

Des activités manuelles et physiques en lien avec le thème des « 4 éléments » seront proposées, les enfants pourront ainsi s'exprimer sur la terre, le feu, le vent et l'eau. Sorties piscine à Mallevall en Vercors, visite de la caserne des pompiers de Vinay, sortie au lac de Paladru, à Miripili, pêche au Marandan... Contes et légendes d'autrefois.... En parallèle, plusieurs camps et mini camps sont proposés afin de guider les enfants vers une plus grande autonomie en les accompagnant de manière ludique à travers la vie collective.

- Mini camp pêche et nature pour les 6 / 8 ans du 9 au 12 juillet à Pont en Royans.
- Mini camp escalade pour les 9 / 11 ans du 9 au 12 juillet sur les falaises de Presles.
- Camp eaux douces à Nances (73) pour les 9 / 11 ans du 15 au 21 Juillet.
- Camp terre et eau à Lepin le Lac (73) pour les 6 / 8 ans du 17 au 23 Août.

Il reste des places alors n'hésitez pas... au détour d'une balade rafraîchissante près des gorges du Nan c'est avec plaisir que nous accueillerons vos enfants pour de beaux souvenirs de vacances dans un cadre reposant et détente. 04/76/36/92/10.

NOUVELLE SAISON D'ART FLORAL

Les cours d'art floral se poursuivront à la rentrée. Ils auront lieu 4 samedi durant la saison 2010/2011 :

- le 9 octobre 2010
- le 11 décembre 2010
- le 12 mars 2011
- le 18 juin 2011

de 8h00 à 12h00 ou de 13h30 à 17h30 à la salle de la cantine de Cognin les Gorges.

Les cours sont dispensés par Dominique FERRIER de l'association FLORISCOLA.

Tarif : 45 euros par atelier et 5 euros de cotisation annuelle au foyer rural

Contact : Valérie Simoens 0476385334

inscription: floriscola@gmail.com ou 06 75 67 39 99

ETAT CIVIL

Ils se sont unis :



Christian VALLON et Laurence MONSUS, le 03/04/2010, 40 lot La Tour

Patrick JALLIFIER et Christelle FILLET le 24/04/2010, 1166 Route de Nalletière

Bernard MATRAIRE et Dominique MAILHAC le 3/06/2010, 979 Route de la Vorcière

Ils ont vu le jour :



Anaïs DOLIN, fille de Julien DOLIN et Christelle BERARD le 25 janvier 2010, 51 Impasse de La Lia

Rémy MOULIN, fils de Emmanuel MOULIN et Nelly GIRARDOT le 2 février 2010, 38 Impasse de La Chatonnière

Ils nous ont quittés :



Hélène YAVLENSKY, veuve GIULIANI, le 09/03/2010, 1056 Route de La Vorcière

Henri Paul André MATRAIRE le 02/05/2010, 432 Chemin du Puiseau

BLOC-NOTES

Mairie	Mardi de 09h10 à 12h10 et de 14h à 19h Vendredi de 09h10 à 12h10 et de 14h à 19h Fermée du 28 juillet au 22 août 2010
Poste	Semaine de 08h45 à 11h et de 14h à 15h30 Samedi de 09h à 11h Fermée le mercredi après-midi Fermée du 14 au 18 juillet et du 9 au 22 août 2010
Déchetterie	Lundi au Jeudi de 14h à 18h
Vinay	Vendredi et Samedi de 10h à 18h

L'écho des Gorges

Bulletin d'informations municipales

Mairie de Cognin-les-Gorges

Tel 04.76.38.31.31 ou Fax 04.76.64.08.32

Email: mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr

Site Internet: <http://cognin-les-gorges.sud-gresivaudan.org/>

Directeur de Publication

Albert GLÉNAT

Rédacteur en Chef

Patrice FERROUILLAT

Illustration couverture

Claire BOUTET

Service Communication

Linda MUZARD

Comité de Rédaction

Sophie Borel, Bernard Bayle, Christine Bonta, Cécile Laude, Sylviane Ageron, Linda Muzard

Ont participé à ce numéro

Le Foyer Rural, Chantal Donneger, l'école de Cognin les Gorges

Ne pas jeter sur la voie publique
Tirage à 250 exemplaires.